

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

DOSSIER D'INSCRIPTION

CAP ou BAC PRO

NOM :

Prénom :

Classe :

ATTENTION : Tout dossier incomplet sera refusé

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives.

La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie.

L'inscription vaut confirmation d'acceptation du Règlement intérieur du Lycée.

Réservé à l'administration

ACCUEIL	SECRETARIAT SAISIE BEE	PASS REGION	INFIRMIERE	TENUE PROFESSIONNELLE	ASSOCIATION SPORTIVE	PFMP	INTENDANCE	VALIDATION DU DOSSIER AVEC DATE

PIÈCES À REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION :		Réservé à l'administration
<u>Pour tous</u>		
• Fiche de renseignement à compléter	☐	
• 2 Photocopies recto/verso lisible de la carte nationale d'identité ou passport en cours de validité	☐	
• 2 jeux de photocopies lisibles de toutes les pages du livret de famille. En cas de changement de situation familiale, <u>en cours d'année, il est impératif de prévenir le secrétariat en cas de changement de coordonnées</u>	☐	
• Fiche intendance entièrement complétée	☐	
• 1 RIB au nom du ou de la responsable financier(ère) avec au verso le nom de l'élève et sa classe. <u>Cette personne doit-être celle qui demande la bourse.</u>	☐	
• Bulletins scolaires de l'année 2025-2026	☐	
• Fiche d'urgence infirmerie	☐	
• Photocopies des vaccinations (carnet de santé)	☐	
• Photocopie notification d'affectation	☐	
• Note d'information Rectorat Académie de Lyon sur la laïcité à signer	☐	
• Allocation de PFMP : Autorisation du ou de la responsable légale à compléter et signer, RIB au nom de l'élève et copie de sa carte d'identité. Pour les élèves mineurs uniquement, possibilité de fournir le RIB du ou de la responsable légale accompagné de la copie de la carte d'identité du titulaire du RIB ainsi que du livret de famille.	☐	
• Photocopie de l'attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile	☐	
• 1 chèque de 5,00 € à l'ordre de la « Maison des lycéens du Lycée François Cevert », avec nom, prénom et classe de l'élève au verso (adhésion ouvrant droit aux clubs, jeux, activités de détente, subventions voyages et achats coopératifs)	☐	
<u>Si concernés :</u>		
• Fiche confidentielle de renseignements médicaux	☐	
• Uniquement pour les filières automobile et logistique : Information relative à la protection des mineurs en formation professionnelle	☐	
• Uniquement pour les secondes professionnelles GATL : Positionnement GATL	☐	
• En cas de séparation des parents, photocopie d'une pièce officielle mentionnant à qui la garde de l'enfant a été confiée et une décision de justice s'il y a retrait de l'autorité parentale d'un des parents	☐	
• Prévoir de payer par carte bancaire ou virement lors de l'inscription l'avance de cantine : minimum un repas 3,93€, mais il est conseillé d'alimenter la carte au moins pour deux semaines (soit 10 repas pour 39,30€). <u>Attention, aucun élève ne pourra déjeuner si la carte n'est pas chargée.</u>	☐	
• 1 chèque de 10,00 € à l'ordre de « l'association sportive du Lycée François Cevert » avec la fiche d'adhésion complétée	☐	

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026-2027

Formation : _____ Classe : _____

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) : _____ Sexe* : F ☐ M ☐

Nom d'usage (2) : _____ Né(e) le* : __/__/__

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Pays de naissance* : _____ Département de naissance* (4) : __

Commune de naissance* (4) : _____ Nationalité* : _____

L'élève habite* (5) : Chez _____

Ou possède sa propre adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____ @ Courriel : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Travail : _____ ☎ Mobile : _____

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* : _____ A contacter en priorité : ☐

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Nom de famille* : _____ Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage : _____ Prénom* : _____

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____

Pays* : _____ @ Courriel : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Travail : _____ ☎ Mobile : _____

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

Lien avec l'élève* : _____ A contacter en priorité : ☐

Nom de famille* : _____ Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage : _____ Prénom* : _____

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____

Pays* : _____ @ Courriel : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Travail : _____ ☎ Mobile : _____

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité : ☐

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : _____ Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille* : _____

Nom d'usage : _____ Prénom* : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____

Pays* : _____ @ Courriel : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Travail : _____ ☎ Mobile : _____

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : _____ Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille* : _____

Nom d'usage : _____ Prénom* : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Travail : _____ ☎ Mobile : _____

J'accepte de recevoir des SMS : ☐

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**. Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

☐ Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse.☐ Non, je refuse.**Vous-même :**

Nom de famille* (1) : _____

Nom d'usage (2) : _____

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance* : __/__/____ Pays de naissance* : _____

Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) : _____

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?☐ Oui ☐ Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : _____ Sa civilité* : Mme ☐ M. ☐

Son nom d'usage (2) : _____

Son prénom 1* (3) : _____ Son prénom 2 : _____ Son prénom 3 : _____

Sa date de naissance* : __/__/____ Son pays de naissance* : _____

Son département de naissance* (4) : ____ Sa commune de naissance* (4) : _____

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __/__/____

Signature : _____



Reçu CB à agraffer

Nom de l'élève : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Nom du ou de la responsable légal(e) qui percevra les aides éventuelles :

Prénom :

Bourses/ Demi pensionUn **RIB** au nom **du ou de la responsable financière**. Cette personne doit être celle **qui demande la bourse**.**Attention** : Il est **obligatoire d'avoir rechargé sa carte Pass Région** pour pouvoir déjeuner au self. Le rechargement est possible **par carte bancaire ou par virement** auprès du secrétariat d'intendance **ou via Pronote**.**Internat**

Le LP Cevert ne dispose pas d'internat. Cependant, pour quelques situations exceptionnelles, une solution d'hébergement est envisageable dans le cadre d'un partenariat avec un établissement voisin.

En cas de besoin, merci de nous le faire savoir au moment de l'inscription.

Signature du responsable :

Date :

(cadre réservé à l'administration)

RIB à agraffer ici obligatoirement (bourses, aides, etc.).**Attention**, Si vous changez de compte bancaire, vous devez fournir vos nouvelles coordonnées à l'intendance.

FICHE D'URGENCE

(DOCUMENT NON CONFIDENTIEL)

LYCEE FRANCOIS CEVERT
2026-2027

Nom:.....Prénom:.....

Classe:.....Date de naissance:.....

Numéro de sécurité sociale :

Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom et adresse :	Nom et adresse :
.....	
N°du domicile :	N°du domicile :
N°de portable :	N°de portable :
N°du travail :	N°du travail :
Nom et n° d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :	Nom et n° d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement
(allergies,traitements en cours,précautions particulières à prendre, **PAI, PAP, dossier MDPH, suivi
orthophonique passé ou présent...**) :

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (joindre une photocopie):.....
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5ans)

Nom, adresse et n°de téléphone du médecin traitant:.....
.....
.....

(En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

LES FRAIS ENGAGÉS SONT A LA CHARGE DES FAMILLES ET NON DE L'ETABLISSEMENT)

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2026-2027

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 141-5-1 (principe de laïcité), L 141-5-2, L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'École est laïque. Lieu de neutralité pour les personnels et de discrétion pour les élèves, l'École est un espace de transmission de savoirs et d'acquisition de connaissances scientifiques tout autant que d'émancipation où se forment les futures citoyennes et futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses, mais leur expression à l'École est encadrée, ce qui impose le respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves -ou étudiants inscrits dans un établissement scolaire du 2nd degré pour leur cursus supérieur- sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

Allocation de stage au lycée professionnel

L'indemnisation des stages (périodes de formation en milieu professionnel - PFMP) est une modalité de valorisation de la voie professionnelle, de l'importance accordée aux temps en entreprise comme temps de formation, ainsi que de la responsabilité du jeune, de l'établissement et de l'entreprise à s'investir dans cette démarche.

Parce qu'en voie professionnelle les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont complémentaires aux enseignements et concourent au développement des compétences, à compter de la rentrée scolaire 2023 toutes les périodes de PFMP des lycéens professionnels sont indemnisées par l'État au moyen d'une allocation financière spécifique.

Conditions d'éligibilité

Cette allocation de stage concernera tous les lycéens qui préparent un diplôme professionnel de niveau secondaire (CAP, baccalauréat professionnel, mention complémentaire, brevet des métiers d'art), ainsi que les lycéens professionnels engagés dans des formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) à l'issue d'un diplôme de l'Éducation nationale de niveau 3 ou 4. Les lycéens professionnels devront être en cours de formation et inscrits dans des établissements publics ou privés sous contrat pour en bénéficier.

Pour motiver et valoriser l'investissement des élèves, toutes les périodes de formation en milieu professionnel des lycéens professionnels feront l'objet d'une allocation attribuée par l'État :

- 50 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en 1^{re} année de CAP et en seconde du baccalauréat professionnel ;
- 75 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en 2^e année de CAP et en première du baccalauréat professionnel ;
- 100 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en terminale du baccalauréat professionnel.

Un décret et un arrêté ont été élaborés pour encadrer cette mesure

Le [décret n° 2023-765 du 11 août 2023](#) relatif au versement d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel et [l'arrêté du 11 août 2023 modifié](#) par l'arrêté du 29 novembre 2025 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel encadrent cette mesure.

Documents à fournir :

L'allocation sera versée sur le compte bancaire de l'élève qui doit fournir :

- Un RIB à son nom ;
- La copie de sa pièce d'identité

Pour les lycéens non majeurs le document d'autorisation (ci-joint) devra être signé par le responsable légal

Allocation des PFMP pour les lycéens professionnels



Autorisation du représentant légal

Année scolaire 2026-2027

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre
de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : _____

Représentant légal de l'élève mineur :
(Nom, prénoms) _____

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au lycée (nom) _____ (ville) _____

En classe de (niveau, diplôme, spécialité) _____

☐ Autorise ce(tte) dernier(e) à recevoir sur son compte bancaire le virement de l'allocation dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

☐ N'autorise pas ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel. À ce titre, l'allocation est versée sur mon compte en tant que représentant légal de l'élève mineur (joindre RIB).

Conformément à l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Les informations que nous vous demandons au moyen de cette autorisation sont nécessaires pour le versement de l'allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle. Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Aplypro, mis en place sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale pour le respect d'une obligation légale au sens du c) du 1 de l'article 6 du RGPD. Vous pouvez exercer votre droit de retrait du consentement sur cette autorisation auprès de l'établissement dont le bénéficiaire dépend. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits dans le cadre de l'application Aplypro, vous pouvez consulter les mentions informatives relatives à la protection de données à caractère personnel disponibles sur la décision d'attribution annuelle remise à l'élève bénéficiaire.

Date et signature

FICHE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Facultatif

(à remettre, **si vous le souhaitez**, sous enveloppe cachetée à l'attention de l'infirmière scolaire)

Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint de maladie chronique, de troubles de la santé évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé est mis au point, à votre demande et avec votre participation, sous l'autorité ou du chef d'établissement, en concertation avec le médecin scolaire et l'infirmière scolaire.

Elève (Nom, Prénom) :

Classe :

Coordonnées des représentants légaux :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile : portable : travail :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile : portable : travail :

♦ Maladie dont est atteint votre enfant :

♦ Joindre, **sous pli cacheté confidentiel** les documents établis par votre médecin traitant :

- une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
- un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé **vous devez prendre contact** avec l'infirmière scolaire **et convenir d'un rendez-vous**.

Sans réponse de votre part l'état de santé de votre enfant sera considéré comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Vu et pris connaissance le :

Le(s) représentant(s) légal(aux) (nom, prénom et signature)

Année scolaire 2026/ 2027

A l'attention des parents, des responsables légaux

INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION DES MINEURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Madame, Monsieur,

Pour les besoins liés à sa formation professionnelle, votre (fils)(fille), pourra être affecté(e) à certains travaux réglementés par le code du travail.

Etant mineur, l'exécution des travaux interdits aux mineurs ne peut se faire que sur décision du chef d'établissement et information de l'inspection du travail.

Dans le cadre de cette procédure, votre (fils)(fille) sera convoqué(e) lors de sa première année de formation pour une visite médicale avec un médecin de l'Education Nationale. A l'issue de la visite médicale ou de l'entretien, un avis médical d'aptitude sera délivré. Pour les élèves en 2^e et 3^e années de formation, un questionnaire vous sera remis afin que vous puissiez signaler tout événement médical survenu depuis la précédente visite médicale, il permettra au médecin éducation nationale de renouveler l'avis d'aptitude.

Conformément au code du travail, l'avis médical d'aptitude est indispensable pour autoriser l'élève mineur à travailler en atelier dans l'établissement ainsi que pour les périodes de formation en milieu professionnel. Si nous sommes amenés à constater l'absence sans motif valable (hospitalisation, événement familial grave...) de votre enfant à une convocation, aucun avis médical ne pourra être fourni et le travail en atelier ne sera pas autorisé. La famille devra alors prendre rendez-vous au centre médico-scolaire du médecin de l'Education Nationale afin de se mettre en règle.

Je, soussigné (e),

Père / Mère de l'élève : (Nom Prénom)

inscrit en classe de :

déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Date .

Signature :

Courrier à remettre aux représentants légaux des élèves mineurs dans le dossier d'inscription



Informations diverses

➤ Communication avec l'établissement

Toutes les informations utiles seront à consulter sur **Pronote** (connexion avec vos codes educonnect.) accessible depuis le site du lycée : <https://francois-cevert.ent.auvergnealpes.fr/>

Vos Codes éduconnect vous seront communiqués par mail à la rentrée. **Veillez à conserver ces codes** qui vous permettront de vous connecter tout au long de l'année.

Pour signaler ou justifier une absence ou un retard, veuillez utiliser l'adresse mail suivante : vie-scolaire.0693095p@ac-lyon.fr

➤ Carte Pass'Région Jeunes

Cette carte sera commandée en présence de l'élève le jour des inscriptions au lycée (photographie numérique réalisée sur place).

Les élèves du lycée **doivent l'avoir sur eux au quotidien** pour :

- entrer dans le lycée (tourniquets à l'entrée),
- manger à la cantine (compte à créditer auprès de l'Intendance),

En cas de problème avec la carte Pass'région, contactez Mme LACROIX (cdi.0693095p@ac-lyon.fr), documentaliste et référente de la carte au sein de l'établissement.

➤ Equipeement professionnel et manuels scolaires

La Région AURA aide les lycéens à financer leur scolarité ainsi que leur accès au sport et à la culture au travers de cette **carte PassRégion gratuite** elle permet notamment de :

- financer une partie des **Equipements Professionnels** commandés par l'établissement.
Dans les **filières automobiles**, un **reste à charge** d'environ **70 €** devra être réglé par les responsables légaux en septembre prochain.
- financer leurs livres scolaires (montant prélevé directement sur la carte PassRégion) ou livres de loisirs en librairie (subvention de 50€ sur la carte)
- financer certaines sorties scolaires (musée, cinéma)

La carte offre d'autres avantages qui vous seront précisés dans le courrier contenant la carte ou sur le site de la Région. Toutes les classes bénéficieront d'une présentation de la carte à la rentrée au lycée.

➤ Bourses : deux conditions doivent être remplies :

- avoir effectué **une déclaration sur les revenus 2025**
- **renseigner avec soin la partie Etude automatique du droit à la bourse** sur la fiche de renseignements

➤ PFMP

Pour valider leur diplôme, les élèves de première année doivent **obligatoirement** réaliser 7 semaines de PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) au cours de leur année scolaire. Contact : ddfpt.0693095p@ac-lyon.fr. Les dates prévisionnelles de ces PFMP sont les suivantes :

2^{nde} Bac professionnel

PFMP 1 : du lundi 11.01.2027 au samedi 30.01.2027

PFMP 2 : du lundi 31.05.2027 au samedi 26.06.2027

1^{ère} CAP

PFMP 1 : du lundi 25.01.2026 au samedi 13.02.2027

PFMP 2 : du lundi 08.06.2027 au samedi 26.06.2027

Positionnement en entrée de Seconde GATL

**SECONDE
FAMILLE DES MÉTIERS
GATL**

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Établissement fréquenté en 2025 / 2026:

CHOIX DE FILIÈRE (Partie réservée à l'administration) : ☐ **Logistique** ☐ **Transport**

Partie 1 : Orientation

Vers quelle spécialité de baccalauréat souhaitez-vous vous orienter ?

- ☐ Bac Pro Logistique ☐ Je ne sais pas
☐ Bac Pro OTM (Organisation du Transport de Marchandises)

Qu'est-ce qui motive ce choix d'orientation ?

Connaissez-vous des personnes travaillant dans les métiers du transport ou de la logistique ? Dans quelle(s) entreprise(s) ? Quel(s) poste(s) occupe(ent)-t-il(s) ?

Avez-vous effectué des stages d'observation dans le domaine du transport ou de la logistique ? Si oui, dans quelle entreprise ?

Avez-vous effectué un mini-stage de découverte de la filière logistique / transport ? Si oui, dans quel établissement ?

Partie 2 : Connaissance de la filière

Pouvez-vous citer des métiers du secteur de la logistique ou du transport ?

Quelles sont les qualités nécessaires, selon vous, pour exercer un métier du secteur de la logistique ou du transport ?

Partie 3 : Profil de l'élève

	OUI	NON
Je souhaite travailler assis dans un bureau	☐	☐
Je souhaite exercer un métier où j'ai des contacts téléphoniques avec la clientèle	☐	☐
Je souhaite exercer un métier où il y a des tâches administratives et/ou bureautiques	☐	☐
Je me sens capable de communiquer par email dans mon travail	☐	☐
Je suis à l'aise au téléphone	☐	☐
Je souhaite exercer un métier où j'ai une activité physique et / ou manuelle	☐	☐
Je souhaite conduire des chariots de manutention	☐	☐
J'accepte d'exercer un métier où je dois porter un équipement imposé (chaussures de sécurité, gilet, gants...)	☐	☐
Je ne crains pas les conditions climatiques difficiles	☐	☐
Je souhaite exercer un métier où j'ai des contacts uniquement avec mes collègues	☐	☐
J'accepte de parler anglais dans mon travail	☐	☐

Partie 4 : Projet de l'élève

Avez-vous une idée du métier que vous souhaiteriez exercer au terme de votre formation ?

FICHE D'INSCRIPTION

CHÈQUE de **10€** à l'ordre de l'Association Sportive
du lycée François CEVERT

NOM :

TEL PARENT(S) :

PRÉNOM :

TEL PORT. (ÉLÈVE) :

DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE :

EMAIL ÉLÈVE :

J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer,
en cas d'urgence, toute intervention chirurgicale.

OUI
NON

J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre des
photos et à les utiliser dans un but pédagogique et/ou promotionnel lié à
l'association sportive (site internet du lycée).

OUI
NON

Les élèves sont autonomes durant les déplacements lors des entraînements et des compétitions

Basket-ball ☐
Lundi midi
12h30-13h30

Futsal ☐
Mardi midi
12h30-13h30

Futsal ☐
Jeudi midi
12h30-13h30

Musculation ☐
Lundi, mardi, jeudi
12h30-13h30

Yoga ☐
Jeudi midi
12h30-13h30



Date :

Signature des parents :

L'inscription permet de faire plusieurs activités

Charte de bon comportement à l'AS du lycée

Pour rappel, l'Association Sportive (AS) du lycée a pour objet d'organiser, de développer, en prolongement de l'éducation physique et sportive donnée dans les heures de la scolarité, la pratique sportive pour les élèves qui y adhèrent. Elle représente l'établissement dans les épreuves sportives scolaires. Que ce soit à des fins d'entraînement, de compétition, de loisir ou d'ouverture culturelle, l'AS recherche non seulement le développement physique des élèves mais également un impact sur les relations sociales et l'équilibre psychologique du jeune.

Par conséquent :

1) Tout comportement incompatible avec les valeurs promues au sein de l'AS pourra être sanctionné d'une exclusion temporaire ou définitive de l'AS, sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé. Par "comportement incompatible avec les valeurs promues au sein de l'AS" nous entendons :

- non respect des personnes (insultes, violence, insolence, ...)
- non respect des lieux (dégradations, nourriture, sauter par dessus la grille, rangement du matériel, ...)
- non respect des règles (règles de fonctionnement, règle de vie, règlement intérieur du lycée, règles du jeu, mauvais esprit, ...)

2) Les professeurs d'EPS refuseront tout élève dont le comportement en cours d'EPS pose problème tant que le litige ne sera pas résolu. Aucun remboursement ne sera effectué durant laps de temps.

3) Obligation de signer sa présence à chaque créneau du midi.

4) Le "fast pass" cantine ne sera donné que pour les élèves assidus. Tout élève ne se présentant pas aux créneaux du midi se verra retirer son « fast pass » par la vie scolaire.

5) Pour pratiquer le midi, les élèves peuvent arriver au gymnase entre 12h30 et 12h45. Passé cet horaire, les élèves ne peuvent plus rentrer dans le gymnase. Tout élève qui saute la grille sera puni/sanctionné.

6) Aucune nourriture et boisson autre que de l'eau ne doit être apportée dans l'enceinte du gymnase (terrain et hall compris).

7) Tout élève exclu (temporairement ou définitivement) du lycée ou dispensé de cours d'EPS ne peut participer aux activités proposées par l'AS du lycée (entraînements et compétitions). Aucun remboursement n'est effectué.

8) Le règlement intérieur du lycée s'applique au sein de l'AS (Exemple : casquette, bonnet, téléphone, etc... interdits dans le gymnase).

9) Lors des compétitions, les élèves représentent le lycée François Cevert. Le fairplay et la convivialité seront donc plus que jamais mis en avant lors de ces rencontres. Tout manquement ou écart de conduite, portant donc préjudice à l'image du lycée, pourra être puni ou sanctionné.

Signature des parents :

Signature de l'élève :